PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

22 June 1988 **Doc. 5917**

REPORT

on improving community relations (European Days "Enjoying our diversity")[1]

(Rapporteur : Mrs LUUK)

I. Draft recommendation

presented by the Committee on Migration, Refugees and Demography[2]

The Assembly,

1. Recalling its Recommendation 1034 (1986) on the improvement in Europe of mutual understanding between ethnic communities "Daring to live together", and its Order No. 428 (1986) on the organisation of an event on intercommunity and intercultural experiences;

2. Referring to its Recommendation 968 (1983) on xenophobic attitudes and movements in member countries with regard to migrant workers;

3. Having examined the conclusions of the European Days "Enjoying our diversity", organised by its Committee on Migration, Refugees and Demography, in Strasbourg from 25 to 27 November 1987;

4. Supporting the proposals contained in the conclusions of the 3rd Conference of European Ministers responsible for Migration Affairs, held in Oporto (Portugal) from 13 to 15 May 1987, on

1. See Order No. 428 (1986).

2. *a.* Adopted by the committee on 10 June 1988 by 16 votes and 1 abstention.

Members of the committee: MM. *Böhm (Chairman), Cuco,* Atkinson *(Alternate: Hunt) (Vice-Chairmen), Altug,* Baunsgaard, Biefnot, *Bota,* Mrs Bourdara, MM. Brincat, Duve *(Alternate:* Mrs *Luuk),* Eisma *(Alternate:* Mrs *Baarveld-Schlaman),* Mrs Ekman, Mr Foschi, Mrs Francese, MM. Galley, *Gassner, Grussenmeyer,* Hatzigakis, Van Hecke, Mrs Hennicot-Schoepges, MM. *Hochmair,* De Hoop Scheffer, Mrs Knudsen *(Alternate:* Mrs *Løvvig),* Mr Lyssarides, Lord Mackie of Benshie, MM. Morley *(Alternate: Hyland), Mota Torres, A. Müller, Özarslan,* Mrs Persson, MM. *Romero, Ruffy,* Thorarinsson.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See 16th Sitting, 7 October 1988 (adoption of the draft recommendation, as amended), and Recommendation 1089.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

22 juin 1988 **Doc. 5917**

RAPPORT

sur l'amélioration des relations intercommunautaires (Journées européennes «Osons vivre ensemble»)[1]

(Rapporteur : Mme LUUK)

I. Projet de recommandation

présenté par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie[2]

L'Assemblée,

1. Rappelant sa Recommandation 1034 (1986) relative à l'amélioration en Europe de la compréhension entre les communautés ethniques «Osons vivre ensemble» et sa Directive nº 428 (1986) sur l'organisation d'une manifestation sur les expériences intercommunautaires et interculturelles;

2. Se référant à sa Recommandation 968 (1983) relative aux attitudes et mouvements xénophobes dans les pays membres à l'égard des travailleurs migrants;

3. Ayant étudié les conclusions des Journées européennes «Osons vivre ensemble», organisées à Strasbourg du 25 au 27 novembre 1987 par sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie;

4. Appuyant les propositions figurant dans les conclusions de la 3e Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration, tenue à Porto (Portugal) du 13 au 15 mai

1. Voir Directive nº 428 (1986).

2. *a.* Adopté par la commission le 10 juin 1988 par 16 voix et 1 abstention.

Membres de la commission: MM. *Böhm (Président), Cuco,* Atkinson *(Remplaçant: Hunt) (Vice-Présidents), Altug,* Baunsgaard, Biefnot, *Bota,* Mme Bourdara, MM. Brincat, Duve *(Remplaçant:* Mme *Luuk),* Eisma *(Remplaçant:* Mme *Baarveld-Schlaman),* Mme Ekman, M. Foschi, Mme Francese, MM. Galley, *Gassner, Grussenmeyer,* Hatzigakis, Van Hecke, Mme Hennicot-Schoepges, MM. *Hochmair,* De Hoop Scheffer, Mme Knudsen *(Remplaçant:* Mme *Løvvig),* M. Lyssarides, Lord Mackie of Benshie, MM. Morley *(Remplaçant: Hyland), Mota Torres, A. Müller, Özarslan,* Mme Persson, MM. *Romero, Ruffy,* Thorarinsson.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir 16e séance, 7 octobre 1988 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommandation 1089.

"Migrants in Western Europe, present situation and future prospects";

5. Underlining the fact that there is widespread agreement on the role that intercultural education should play to contribute to the integration of migrants and ethnic minorities into their host countries;

6. Considering that a solution to the language problem is a prerequisite for, but not itself a guarantee of, a good intercultural education policy based on mutual respect among all groups of a society;

7. Emphasising that, in Europe, cultural pluralism is a reality which has to be accepted and, furthermore, has to become an integral part of educational, cultural and social policies;

8. Believing that intercultural education plays an essential part in combating discrimination in all its forms and eradicating racism and xenophobia;

9. Acknowledging that the media have an important role to play to ensure that the different communities, the different languages and the different ethnic minorities are treated faily and considerately;

10. Pointing out that, although some progress has been made, the access of migrants and ethnic minorities to the media and the treatment of minority issues by the media are still extremely limited;

11. Stressing the need to refrain from using conflicts involving migrants or ethnic minorities for political propaganda;

12. Considering that poor living conditions of migrants and unemployment are often factors preventing the development of community relations at local and regional levels;

13. Concerned at the limited knowledge that local and regional authorities have about the problems and specific needs of migrant communities;

14. Drawing attention to the migrant women's situation — the latter are very often victims of a double discrimination as women and as migrants;

15. Convinced that, to improve community relations, it is necessary to ensure a larger participation by migrants in local public life, in particular, by granting them voting rights at local level;

16. Supporting the proposals contained in the resolution on foreigners in the municipality,

1987, sur le thème «Les migrants en Europe occidentale: situation actuelle et perspectives d'avenir»;

5. Soulignant l'existence d'un large consensus sur la contribution que l'éducation interculturelle doit apporter à l'intégration des migrants et des minorités ethniques dans les pays d'accueil;

6. Considérant qu'une solution au problème linguistique est une condition préalable — mais nullement une garantie suffisante par elle-même — d'une saine politique d'éducation interculturelle fondée sur le respect mutuel entre tous les groupes composant une société;

7. Insistant sur le fait qu'en Europe le pluralisme culturel est une réalité qu'il faut accepter et qui, par ailleurs, doit devenir partie intégrante des politiques éducatives, culturelles et sociales;

8. Convaincue que l'éducation interculturelle joue un rôle essentiel dans la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et pour l'élimination du racisme et de la xénophobie;

9. Reconnaissant que les médias ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les différentes communautés, les différentes langues et les différentes minorités ethniques soient traitées avec équité et considération;

10. Faisant observer que, bien qu'un certain progrès ait été enregistré, l'accès des migrants et des minorités ethniques aux médias et le traitement par ces derniers des questions les concernant restent extrêmement limités;

11. Soulignant la nécessité de s'abstenir d'utiliser à des fins de propagande politique les conflits impliquant les migrants ou les minorités ethniques;

12. Considérant que les conditions de vie difficiles des migrants et le chômage sont souvent des facteurs qui entravent le développement des relations intercommunautaires aux niveaux local et régional;

13. Préoccupée par la connaissance limitée que les autorités locales et régionales ont des problèmes et des besoins spécifiques des communautés de migrants;

14. Attirant l'attention sur la situation des femmes migrantes, souvent victimes d'une double discrimination en tant que femmes et en tant que migrantes;

15. Convaincue de la nécessité, pour améliorer les relations intercommunautaires, d'assurer une plus large participation des migrants à la vie publique locale, notamment en leur accordant le droit de vote au niveau local;

16. Adhérant aux principes exposés dans la résolution sur les étrangers dans la commune,

adopted at the 7th Conference of European Ministers responsible for Local Government;

17. Welcoming the inclusion of an interdisciplinary project on community relations in the Council of Europe's intergovernmental programme of activities;

18. Expressing serious concern at the restrictive measures applying to migrants, refugees and asylum-seekers, recently adopted by some Council of Europe member states;

19. Noting with satisfaction the appointment in some member states of a commissioner responsible for migrant affairs at national or regional level;

20. Considering that Council of Europe member states share a common concept of human rights, rooted in a profound faith in the inherent dignity of all human beings and their equal value, as a result of which these states are obliged to safeguard foreign communities from racism and xenophobia,

21. Recommends that the Committee of Ministers:

i. consider the extension of Article 14 of the European Convention on Human Rights, in order to prohibit all forms of discrimination;

ii. associate representatives of migrant associations in carrying out activities connected with the social changes resulting from migration;

iii. take into consideration the existence in member states of large minorities from non-member countries when considering the legal and political rights of foreigners;

iv. finalise the draft convention on the participation of foreigners in public life at local level;

v. prepare a comparative study of the media policies pursued by the different member states with regard to migrant communities and ethnic minorities;

vi. examine the possibility of establishing a European agency responsible for producing and disseminating information on migrant issues at European level;

vii. take into account the links existing between educational and youth policies when considering activities related to intercultural education;

viii. devote adequate resources to the project on community relations, and take steps to ensure that all the relevant steering committees make an effective contribution to it;

adoptée à la 7e Conférence des ministres européens responsables des Collectivités locales;

17. Se félicitant de l'inclusion d'un projet interdisciplinaire relatif aux relations intercommunautaires dans le programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe;

18. Exprimant une grave préoccupation face aux mesures restrictives visant les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, récemment adoptées par certains Etats membres du Conseil de l'Europe;

19. Notant avec satisfaction la nomination dans un certain nombre d'Etats membres d'un commissaire responsable des questions concernant les migrants au niveau national ou régional;

20. Considérant que les Etats membres du Conseil de l'Europe partagent une conception commune des droits de l'homme, enracinée dans une foi profonde en la dignité inhérente à tous les êtres humains et en leur valeur égale, et que, de ce fait, ils ont l'obligation de protéger les communautés étrangères du racisme et de la xénophobie,

21. Recommande au Comité des Ministres:

i. d'envisager l'extension de l'article 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, afin d'interdire toute forme de discrimination;

ii. d'appeler des représentants des associations de migrants à participer aux activités en rapport avec les changements sociaux résultant des migrations;

iii. lors de son examen de la question des droits civils et politiques des étrangers, de prendre en considération l'existence dans les Etats membres d'importantes minorités originaires de pays non membres;

iv. de finaliser le projet de convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local;

v. d'effectuer une étude comparative des politiques suivies en matière de médias par les différents Etats membres, en ce qui concerne les communautés étrangères et les minorités ethniques;

vi. d'étudier la possibilité de créer une agence européenne chargée de produire et de diffuser l'information concernant les questions relatives aux migrants au niveau européen;

vii. de tenir compte, s'agissant des activités liées à l'éducation interculturelle, des liens existant entre les politiques de l'éducation et les politiques de la jeunesse;

viii. d'affecter des ressources adéquates au projet sur les relations intercommunautaires et de prendre des mesures pour faire en sorte que les comités directeurs concernés y apportent une contribution effective;

ix. invite the governments of member states:

a. to launch initiatives to improve community relations based on Council of Europe projects;

b. to encourage the representatives of the media to facilitate access to the media for the most important associations of migrants and ethnic minorities;

c. to make full use of existing legislation to fight racism and xenophobia;

d. to consider the appointment of a commissioner responsible for migrant affairs at national and regional levels;

e. to regulate by law the right of residence for foreigners without discrimination between men and women, in order to avoid any abuse resulting from decisions taken by administrative authorities;

f. to inform foreigners, in the appropriate language, of their rights and duties, thus enabling them to plan their lives in the host country.

ix. d'inviter les gouvernements des Etats membres:

a. à lancer des initiatives destinées à améliorer les relations intercommunautaires, en s'inspirant des projets du Conseil de l'Europe;

b. à encourager les représentants des médias à faciliter aux plus importantes associations représentant les migrants et les minorités ethniques l'accès à ces moyens de communication;

c. à tirer le parti maximal de la législation existante pour lutter contre le racisme et la xénophobie;

d. à envisager la nomination d'un commissaire responsable des questions concernant les migrants aux niveaux national et régional;

e. à réglementer par voie législative le droit de résidence des étrangers sans discrimination entre les femmes et les hommes, afin d'éviter tout abus résultant de décisions prises par des autorités administratives;

f. à informer les étrangers, dans la langue appropriée, de leurs droits et de leurs devoirs, les mettant ainsi en mesure d'organiser leur existence dans le pays d'accueil.

II. Explanatory memorandum

by Mrs LUUK

Introduction

1. In April 1986, following a debate on the improvement in Europe of mutual understanding between ethnic communities, the Assembly adopted Order No. 428 (1986) in which it invited its Committee on Migration, Refugees and Demography to organise an event on intercommunity and intercultural experiences.

2. This event would serve to bring to light the intercommunity and intercultural experiences achieved in different member countries, bring together the representatives of all the interested parties and encourage the launching of national campaigns for a multicultural society.

3. At first, the committee had planned the event, which was to be held over several days, hence the title "European Days", as the culmination of a campaign to enhance the initiatives organised in the various countries with a view to improving community relations. This approach, involving the setting up of national committees to monitor the campaign's progress, had to be gradually abandoned since it proved to be over-ambitious given the means, staff and finance available. In its reply to Recommendation 1034 (1986) also adopted during the debate referred to in para-

II. Exposé des motifs

par M^me^ LUUK

Introduction

1. En avril 1986, à l'issue d'un débat sur l'amélioration en Europe de la compréhension entre les communautés ethniques, l'Assemblée a adopté la Directive n° 428 (1986) par laquelle elle a chargé sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie d'organiser une manifestation sur les expériences intercommunautaires et interculturelles.

2. Cette manifestation devait servir à mettre en lumière les expériences menées dans ces domaines dans différents Etats membres, réunir des représentants des milieux concernés et stimuler le lancement de campagnes nationales pour une société multiculturelle.

3. Au début, la commission avait conçu la manifestation qui devait se dérouler sur plusieurs jours, d'où le titre de «Journées européennes», comme l'aboutissement d'une campagne mettant en valeur les projets concrets entrepris dans les différents pays en vue d'améliorer les relations entre les diverses communautés en présence au sein de la société. Une telle approche qui supposait la création de comités nationaux chargés de suivre le déroulement de la campagne a dû être progressivement abandonnée car elle est apparue comme trop ambitieuse, compte tenu des moyens, en matière

graph 1, the Committee of Ministers, referring to the initiatives to be organised by national committees, insisted that it would be better to make full use of existing legislation in member states and of non-governmental committees set up to fight xenophobia and racism, rather than set up new bodies.

4. The whole concept of the event thus had to be redefined. The committee, anxious to bring the project to a sucessful issue in 1987, decided it would be preferable to regard the European Days as a springboard for a series of events to be organised at European, national, regional and local levels on the basis of the conclusions of the Days. Such events could either be included in the existing Council of Europe programme of activities or serve as inspiration for new activities, for example, the launching of national campaigns for a multicultural society.

5. The committee selected themes that would enable the objectives of the European Days, set out in Order No. 428 (1986), to be achieved. The three major themes chosen already formed the subject of studies within the Council of Europe: community relations, intercultural education and the role of the media.

6. The promotion of community relations was recognised by the Committee of Ministers in the Council of Europe's third medium-term plan (1987-91) as one way of providing a positive response to the social changes resulting from migration. The European Committee on Migration (CDMG) was therefore instructed to gear its programme of activities towards this objective over the next years.

7. Furthermore, with regard to intercultural education, the Council for Cultural Co-operation (CDCC) brought to a conclusion in 1986 Project No. 7 on education and cultural development of migrants. This project has helped to improve intercultural understanding in Europe and facilitated the integration of migrants and their families into the host society.

8. Moreover, a study on the role of the media in improving community relations and creating better understanding between immigrant ethnic groups and the host society is also included in the intergovernmental programme of activities for 1988.

9. After a lengthy discussion on the organisation of the European Days, the committee decided that they should be based on the presentation of case studies relating to each of the various themes. The results of the case studies and the

de personnel et de budget, disponibles. En effet, le Comité des Ministres, dans sa réponse à la Recommandation 1034 (1986) adoptée également au cours du débat cité au paragraphe 1, avait tenu à faire observer, concernant les initiatives à prendre par des comités nationaux, qu'il valait mieux tirer pleinement parti de la législation en vigueur dans les Etats membres ainsi que des comités non gouvernementaux créés pour combattre la xénophobie et le racisme plutôt que d'instituer de nouveaux organes.

4. La question s'est donc posée de redéfinir la conception générale de la manifestation. La commission, en vue de mener à bien le projet au cours de l'année 1987, a décidé qu'il était préférable de considérer les Journées européennes comme le point de départ d'une série d'actions, aux niveaux européen, national, régional et local, qui seraient définies à partir des conclusions des Journées et qui pourraient soit s'intégrer dans des programmes d'activités existant au Conseil de l'Europe, soit servir d'inspiration pour de nouvelles activités, par exemple le lancement de campagnes nationales pour une société multiculturelle.

5. Les objectifs des Journées européennes étant définis par la Directive n° 428 (1986), la commission a choisi des thèmes de discussion permettant de les atteindre. Le choix s'est porté sur trois grands thèmes qui, par ailleurs, étaient déjà à l'étude au sein du Conseil de l'Europe: les relations intercommunautaires, l'éducation interculturelle et le rôle des médias.

6. En effet, d'une part, les relations intercommunautaires ont été reconnues par le Comité des Ministres, dans le troisième plan à moyen terme du Conseil de l'Europe (1987-1991), comme un des moyens permettant de donner une réponse positive aux changements sociaux résultant des migrations. Le Comité européen sur les migrations (CDMG) a donc reçu mandat d'axer sur ce sujet son programme d'activités pour les années à venir.

7. D'autre part, en ce qui concerne l'éducation interculturelle, le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) a mené à terme en 1986 le projet n° 7 sur l'éducation et le développement culturel des migrants. Ce projet a contribué à améliorer la compréhension interculturelle en Europe et à mieux insérer les migrants et leurs familles dans la société d'accueil.

8. Par ailleurs, l'étude de la contribution des médias à l'amélioration des relations intercommunautaires et à une meilleure compréhension entre les groupes ethniques immigrés et les sociétés d'accueil est également inscrite au programme intergouvernemental d'activités pour 1988.

9. Après avoir longuement discuté de l'organisation des Journées, la commission a décidé qu'elles devraient se fonder sur la présentation d'expériences concrètes (études de cas) sur chacun des différents thèmes. Le bilan de ces expériences

conclusions of the ensuing discussion would form the basis for proposals for new activities. In accordance with the committee's decision, the European Days "Enjoying our diversity" were held in Strasbourg from 25 to 27 November 1987.

The European Days

10. The programme for the European Days (see appendix) was drawn up around the three major themes selected by the committee. A general introduction to each of the themes was given by an independent consultant and the general discussion which followed each introduction consisted not only in the description of cases, as provided for in the programme, but also permitted participants to speak impromptu. Each working session ended with a summing-up of the theme by a guest speaker. A detailed account of these conclusions is given below.

11. There were over 300 participants from nineteen member states, plus Finland and Yugoslavia, at the European Days, including members of the Assembly, independent experts, government officers, representatives of migrant associations, trade unions, international governmental and non-governmental organisations, teachers and journalists. A list of participants has been published separately.

12. Parallel to the discussions taking place in the chamber of the *Palais de l'Europe,* participants who so wished organised video-film and slide shows to present their various experiments relating to the themes of the Days. Some associations also made relevant publications available for consultation in the exhibition room.

13. A cultural event, organised on Thursday 26 November, provided an opportunity for participants to learn how drama and music can contribute to improving community relations. Extracts from *Mohamlet,* a theatrical creation by Raouf Ben Yaghlane, and a concert given by the Winkler Prins Harmonie, from Veendam (Netherlands), provided the evening's entertainment.

14. A report of the proceedings and a compilation of the various written contributions submitted by participants have been issued separately and contain details of the discussions held during the European Days.

15. The discussions on each of the major themes are summarised below.

et la discussion qui s'ensuivrait permettraient de lancer de nouvelles propositions d'action. Comme décidé par la commission, les Journées européennes «Osons vivre ensemble» se sont tenues à Strasbourg du 25 au 27 novembre 1987.

Les Journées européennes

10. Le programme des Journées (voir annexe) a été élaboré autour des trois grands thèmes arrêtés par la commission. Chacun a été introduit par des experts indépendants, et la discussion générale qui a suivi chaque introduction a permis non seulement la présentation de cas, comme prévu, mais également des interventions spontanées des participants. A la fin de chaque séance de travail, les conclusions ont été tirées par des personnalités invitées par la commission. Le contenu de ces conclusions est repris en détail dans les chapitres qui suivent.

11. Ont participé aux Journées européennes plus de trois cents personnes en provenance de dix-neuf Etats membres ainsi que de la Finlande et de la Yougoslavie. Parmi ces participants se trouvaient des parlementaires, des experts indépendants, des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants d'associations de migrants, de syndicats, d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, des enseignants ainsi que des journalistes. Une liste des participants a été publiée séparément.

12. Parallèlement aux débats qui se sont déroulés dans l'hémicycle du Palais de l'Europe, des projections vidéo et des montages de diapositives ont permis aux participants qui l'ont souhaité de présenter leurs différentes expériences en rapport avec les thèmes des Journées. Dans la salle d'exposition, certaines associations ont mis à la disposition des participants des publications qui traitaient des questions également liées aux sujets en discussion.

13. Le jeudi 26 novembre a eu lieu une soirée culturelle au cours de laquelle les participants ont pu prendre connaissance de la contribution que la création théâtrale et la musique peuvent apporter à l'amélioration des relations intercommunautaires. Des extraits de *Mohamlet,* un spectacle de Raouf Ben Yaghlane, et le concert de la Winkler Prins Harmonie de Veendam (Pays-Bas) constituaient le programme de la soirée.

14. Un compte rendu des séances et le recueil des différentes contributions écrites soumises par les participants ont fait l'objet de publications séparées auxquelles peuvent se référer les personnes particulièrement intéressées par le contenu des discussions qui ont eu lieu pendant les Journées.

15. L'essentiel des discussions sur chacun des grands thèmes est présenté dans les chapitres qui suivent.

Intercultural education

16. A wide consensus was reached on several points in the course of the discussion on this theme. First of all, it was generally agreed that there is no standard form of "intercultural education". Next, the learning of the language of the host country is an absolute priority since knowledge of the language is essential if migrants' children or children from ethnic minorities are to be able to communicate and integrate fully into the host society.

17. The learning of a foreign language was also discussed at length at the 3rd Conference of European Ministers responsible for Migration Affairs (Oporto, May 1987). Like the participants at the European Days, the ministers also emphasised that a good working knowledge of the language of host countries is an essential factor in migrants' participation in the economic, social and cultural life of the society in which they are living.

18. It was also concurred that, whenever the host country is multilingual, language learning becomes more difficult for migrants and their children's learning problems at school are more pronounced.

19. There was also agreement on the need to teach the language and culture of the country of origin, not only as a means of preparing pupils for a possible return, but as an essential part of their education. It is through their being aware of the richness of their own cultural heritage that these pupils will be able to handle life in the European society where they have settled.

20. The implementation of an educational policy such as this is not without its problems. The quality of teaching materials is unsatisfactory; very often history and geography textbooks give a false or distorted image of the migrants' country of origin. It is therefore essential to produce new textbooks. Furthermore, the vast majority of indigenous teachers have not had any special training which takes into account the fact that their pupils will integrate into a multicultural society. There is still, therefore, much room for improvement in the field of teacher training. The experiments described during the discussions indicate that organising courses in the countries of origin might be one way of adapting teaching methodology more closely to the pupils' needs.

21. The importance of the role of the family and its introduction to the education system of the host country was universally recognised. For many reasons, it is not common for migrants to belong

L'éducation interculturelle

16. Au cours du débat sur ce thème, une large convergence de vues s'est dégagée sur plusieurs points. Tout d'abord, un accord semble exister sur le fait qu'il n'y a pas de modèle unique d'«éducation interculturelle». Ensuite, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil apparaît comme prioritaire car la connaissance de la langue est une condition indispensable pour que les enfants issus des migrations ou appartenant à une minorité ethnique puissent communiquer et s'insérer pleinement dans la société d'accueil.

17. Il convient de rappeler à cet égard que, lors de la 3e Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration (Porto, mai 1987), la question de l'apprentissage de la langue avait été largement évoquée. Comme les participants aux Journées, les ministres avaient aussi souligné le fait qu'une bonne connaissance de base de la langue des pays d'accueil est un élément fondamental de toute participation des migrants à la vie économique, sociale et culturelle de la société dont ils font partie.

18. Il a aussi été constaté que lorsque l'étranger est accueilli dans un pays multilingue, l'apprentissage devient plus difficile et l'échec scolaire des enfants plus important.

19. Il y a eu également accord pour souligner la nécessité de l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine, non seulement en tant que préparation des élèves à un éventuel retour, mais comme une partie essentielle de leur éducation. En effet, c'est en étant conscients de la richesse de leur propre patrimoine culturel que ces élèves pourront faire face à la société européenne qui les accueille.

20. Certes, la mise en œuvre d'une telle politique éducative se heurte à certains problèmes. Il y a, d'une part, la qualité du matériel pédagogique; très souvent les manuels d'histoire et de géographie donnent une image fausse et déformée des pays d'origine des migrants. L'élaboration de nouveaux textes est donc indispensable. D'autre part, la grande majorité des enseignants autochtones n'ont pas reçu une formation qui tienne compte du fait que leurs élèves vont s'insérer dans une société multiculturelle. D'importants progrès restent donc à réaliser dans le domaine de la formation des enseignants. Des expériences rapportées pendant les débats montrent que des stages dans les pays d'origine peuvent constituer un moyen permettant de mieux élaborer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves.

21. L'importance du rôle de la famille et de son initiation au système éducatif du pays d'accueil a été unanimement reconnue. La faible participation, pour de multiples raisons, des

to parent-teacher associations and ways have to be found to overcome existing obstacles.

22. One question that was not raised, despite its intercultural dimension, was the place of religion in the educational system. Religion is part of the cultural heritage of migrants and ethnic minorities, but this point may perhaps have been considered too sensitive to discuss. One way or the other, the committee must eventually address itself to this question.

23. It also became apparent in the course of discussions that the definition of various concepts having a real bearing on the implementation of intercultural education is still an open question.

24. Several people suggested that, in view of the permanent nature of migration, the term "host country", for example, should be replaced by "host society" since most migrants living in Western Europe no longer expected to return to their country of origin and had thus become full members of society. The expression "host country" should therefore be used only to refer to countries which accepted refugees and asylum-seekers, in other words, persons for whom return to their country of origin remained their principal objective.

25. Several persons referred to pluricultural or multicultural education. However, in an urban environment an approach such as this runs the risk of producing a juxtaposition of cultures, a mere coexistence which highlights their differences rather than their interaction and is thus liable to give rise to insidious racism. For this reason, most participants supported the idea of "intercultural education", which should be regarded not as a new discipline but as a change in the content and methodology of all subjects in the curriculum, and which should enable children, whatever their culture, to be equipped for integration into society.

26. Almost all participants referred to policies of integration of migrants as opposed to policies of assimilation. However, it was pointed out that this conceptual haziness is still cultivated by certain politicians for whom the preservation of national identity is a key aspect of their political platform. The resurgence of national identity as an ideological myth even serves to give a cultural dimension to racism.

27. In the course of discussion, it became apparent that there is an organic relationship between interculturalism and anti-racism. Racist ideology totally rejects intercultural education on the grounds that it creates a culture scornfully described as "cross-bred" and hence unacceptable. In

migrants aux associations de parents d'élèves apparaît comme un obstacle qu'il est impératif de surmonter.

22. Une question qui, malgré sa dimension interculturelle, n'a pas été évoquée est celle de la place de la religion dans le système éducatif. La religion fait partie du patrimoine culturel des migrants et des minorités ethniques, mais ce point a-t-il été jugé trop sensible pour être discuté? D'une façon ou d'une autre la commission devra un jour revenir sur cette question.

23. Au fil des débats, il est aussi apparu que la discussion reste ouverte sur une série de concepts dont la définition a une réelle importance lors de la mise en œuvre d'une éducation interculturelle.

24. Ainsi, certains ont proposé que, compte tenu de la permanence du phénomène migratoire, la dénomination «pays d'accueil» soit remplacée par celle de «société d'accueil». Pour ces personnes, la plupart des migrants qui résident dans les pays de l'Europe occidentale n'envisagent plus le retour au pays d'origine; ils sont ainsi devenus des membres à part entière de la société. Il conviendrait donc de réserver l'expression «pays d'accueil» pour désigner les pays qui accueillent des réfugiés et des demandeurs d'asile, c'est-à-dire ceux pour qui le retour au pays demeure un objectif fondamental.

25. Quelques personnes ont parlé d'éducation pluriculturelle ou multiculturelle. Mais il est apparu que, dans un milieu urbain, une telle approche comporte le risque de représenter une juxtaposition de cultures, une simple coexistence qui accentue leurs différences plutôt que leur interaction, d'où le risque d'un racisme larvé. Pour cette raison, la majorité des intervenants se sont ralliés à la notion d'«éducation interculturelle», celle-ci étant conçue non pas comme une nouvelle discipline mais comme une évolution dans le contenu et dans les méthodes de toutes les disciplines: une approche préparant les enfants, quelle que soit leur culture, à s'intégrer dans la société.

26. A cet égard, il convient de signaler que presque tous les intervenants se sont référés à des politiques d'intégration des migrants plutôt qu'à des politiques d'assimilation. Toutefois, il a été constaté que cette imprécision conceptuelle est encore entretenue par certains hommes politiques qui font de la préservation de l'identité nationale un des points forts de leur discours politique. Cette résurgence de l'identité nationale, en tant que mythe idéologique, sert même à donner une dimension culturelle au racisme.

27. Mais, au fil de la discussion, il est devenu évident qu'interculturalisme et antiracisme sont consubstantiellement liés. L'idéologie raciste rejette globalement une éducation interculturelle qui mène à une culture qualifiée en termes méprisants de «culture métissée», donc inacceptable. Pour être

order to be tolerant, people must be able to understand each other, to know what is important in the life of others, in their beliefs, and thus in their behaviour. Intercultural education contributes to this knowledge and understanding and, as such, is an essential factor in any policy which seeks to combat racism and discrimination.

The role of the media

28. The first point made in the discussion on the media was that migration is a complex phenomenon embracing a variety of ethnic groups from different socio-economic backgrounds and of various political persuasions. This is equally true of refugees and ethnic minorities.

29. However, the image the media present of the migrant phenomenon is the result of a selection based on criteria that are not always neutral and there is thus a very real risk of gross over-simplification. Some speakers pointed out that the media are the intermediaries between the reality and the image of migrants and, as a result, are responsible for the formation or deformation of this image.

30. The public is, of course, expected to form its own opinion, but its prejudices often condition the role the media play. What is more, the media act as a vector for the dominant culture and neglect the cultures of minorities.

31. It emerged from these observations that migrants and the media represent two different worlds. It was felt that there was now a need to find new approaches, reject stereotypes and blinkered views, take a fresh look at new values, break out of the ghetto, open up a dialogue, and refuse to allow migrants to be considered as a category apart.

32. Having identified these two realities, participants stressed the need to encourage the media to adhere to certain principles: the defence of such values as tolerance, including religious tolerance, justice and pluralism; in addition, the recognition of the value of human contacts, dialogue and communication between persons in their mother tongue and in other languages.

33. An attitude such as this on the part of the media called for fair and considerate treatment of the various communities, languages and ethnic groups and the promotion of cultural exchanges between migrants and nationals. In addition to the dominant culture, moreover, there are minorities and cultures whose origins should in no way be ignored.

tolérants, les gens doivent pouvoir se comprendre, savoir ce qui est essentiel dans la vie des autres, dans leurs croyances, donc dans leurs comportements. L'éducation interculturelle contribue à cette connaissance et à cette compréhension. Ce faisant, elle devient un élément indispensable à toute politique de lutte contre le racisme et la discrimination.

Le rôle des médias

28. Lors de la discussion sur les médias, il est tout d'abord apparu que le phénomène migratoire est une réalité plurielle, composée de différentes ethnies, caractérisée par des situations socio-économiques diverses et animée par des sensibilités politiques plurielles. Il en est de même pour ce qui concerne les réfugiés et les minorités ethniques.

29. Mais le regard que les médias portent sur cette réalité est le résultat d'un choix qui se fait selon des critères qui ne sont pas toujours neutres, d'où un risque important de simplification parfois manichéenne. Pendant la discussion, il a été rappelé que les médias sont les intermédiaires entre la réalité et l'image, d'où leur responsabilité dans la formation ou la déformation de cette image.

30. Certes, le public est appelé lui-même à se faire une opinion sur ce qui se passe, mais, ayant lui aussi des préjugés, il conditionne souvent le rôle des médias. Ces derniers, par ailleurs, apparaissent comme le support de la culture dominante et négligent les cultures des minorités.

31. Ces constatations permettent de discerner deux réalités différentes: les migrants et les médias. Le besoin se fait sentir d'ouvrir de nouvelles approches, de rejeter les stéréotypes et les visions étriquées, de porter un nouveau regard sur les nouvelles valeurs, de sortir du ghetto, d'ouvrir un dialogue, de refuser que les migrants soient considérés comme une catégorie fermée.

32. Après cette première approche de deux réalités, les participants ont insisté sur la nécessité de demander aux médias de s'engager en faveur de certains principes: tout d'abord, la défense de valeurs comme la tolérance, y compris la tolérance religieuse, la justice et le pluralisme; puis la reconnaissance de la valeur des contacts humains, du dialogue et de la communication entre les personnes, dans leur langue d'origine et dans d'autres langues.

33. Une telle attitude de la part des médias suppose qu'un traitement équitable et respectueux soit accordé aux différentes communautés, aux différentes langues et aux différentes ethnies, et que les échanges culturels entre les migrants et les autochtones soient favorisés. C'est un fait qu'au-delà de la culture dominante il y a des minorités et des cultures dont les origines ne peuvent nullement être oubliées.

34. Allocating media space to certain migrants associations was considered an ideal way of implementing the proposed policy.

35. Participants suggested that the public authorities and politicians could mediate in the event of disagreements between migrant communities and the media. The need to avoid dramatising conflicts involving migrants or ethnic minorities and to refrain from making political capital out of such conflicts was stressed.

Community relations

36. On the last day, participants studied a series of factors which hinder real and lasting improvement in community relations in our societies, the most important being migrants' poor housing conditions, unemployment, failure to appreciate problems and lack of understanding and initiatives in the political sphere.

37. Too many migrants and members of ethnic minorities still live in run-down areas or ghettos. In some European towns where up to 25 or 30% of the inhabitants are migrants the rest of the population avoid areas settled by migrants, or failing that, try to have their children educated in schools less frequented by migrant children. The only way to alter the situation in the long term is to improve integration in the field of learning.

38. Unemployment has a particularly significant effect on community relations. High unemployment is a problem for any society, but a higher-than-average rate of unemployment among young people is positively dangerous. The situation is even more explosive whenever the unemployment rate among young migrants, in particular second-generation migrants, is higher than the rate for young nationals. Many examples demonstrate that this type of situation is bound to engender conflict.

39. It was also pointed out that many negative attitudes towards migrants and ethnic minorities are based on ignorance. Very often, politicians and officials at all levels of local government have only limited knowledge of the historical, religious and social background of migrant communities or the politics of their countries of origin, and do not fully appreciate even the most conspicuous differences between their indigenous culture and that of the minorities living in the area under their administration.

40. All participants recognised that it is manifestly absurd for a person — even of foreign

34. L'accès des migrants aux médias, par le biais de certaines associations, a été considéré comme le moyen privilégié de mettre en œuvre une telle politique.

35. Les participants ont souhaité que les autorités et les hommes politiques jouent le rôle de médiateurs en cas de conflits entre communautés de migrants et médias. L'accent a été mis sur le besoin de ne pas dramatiser les conflits dans lesquels des migrants ou des minorités ethniques peuvent se trouver impliqués et de s'abstenir d'utiliser de tels conflits à des fins de propagande politique.

Les relations intercommunautaires

36. Le dernier jour, les participants ont étudié une série de facteurs qui entravent une amélioration véritable et durable des relations intercommunautaires au sein de nos sociétés. Il s'agit surtout des mauvaises conditions de logement des migrants, du chômage, de la méconnaissance des problèmes et de l'absence de compréhension et d'initiatives sur le plan politique.

37. Trop de migrants et de membres de minorités ethniques vivent encore dans des quartiers dégradés ou insalubres comme dans des ghettos. Dans certaines villes européennes qui comptent jusqu'à 25 ou 30 % d'immigrés, la population majoritaire évite de s'installer dans les quartiers où résident les migrants ou, du moins, elle essaie de faire en sorte que ses enfants soient scolarisés dans les établissements les moins fréquentés par les enfants des migrants. La seule possibilité de modifier la situation, à long terme, passe par une plus grande intégration en matière de logement.

38. Le chômage a une incidence particulièrement importante sur les relations intercommunautaires. Si un taux de chômage élevé est un malheur pour n'importe quelle société, un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne est purement et simplement dangereux. La situation est encore plus grave lorsque le taux de chômage des jeunes migrants, particulièrement ceux de la deuxième génération, est supérieur à celui des jeunes de la population majoritaire. De nombreux exemples montrent que ce genre de situation ne peut qu'engendrer des conflits.

39. Il a également été signalé que nombre d'attitudes négatives à l'égard des migrants et des minorités ethniques sont dues à l'ignorance. Très souvent, les responsables politiques et les fonctionnaires des collectivités locales, à tous les niveaux, ignorent les antécédents historiques, religieux et sociaux des communautés de migrants, ainsi que la situation politique de leurs pays d'origine. Il leur arrive de ne pas comprendre les différences les plus visibles entre leur culture autochtone et celle des minorités résidant dans leur commune.

40. L'ensemble des intervenants ont reconnu qu'il est manifestement absurde, pour une collecti-

nationality — to live for years in a local community, pay taxes, send his children to school, be active in associations, go to theatres, concerts, exhibitions, etc., without being able, for all that, to exercise political rights at local authority level. The migrant can only interpret this as a lack of trust on the part of the authority. This, in turn, obviously stands in the way of better relations with the majority population which, as the migrant fully realises, enjoys all such rights.

41. To improve community relations, it is necessary to improve the lot of migrant women who are very often the victims of dual discrimination both as women and as migrants. Their isolation is sometimes the result not only of a different cultural tradition but also of their husbands' attitude.

42. Several references were made in the course of the discussion to the situation of refugees and asylum-seekers and their children. The restrictive measures affecting such persons recently adopted by certain Council of Europe member states have given cause for serious concern. There is a real risk of seeing Europe being constructed at the expense of migrants and refugees.

Conclusions

43. At the end of the debates on each of the major themes, Mr Joinet, Solicitor General at the Paris Court of Appeal, Mrs Roseta, Portuguese member of parliament and editorialist, and Mr Skoog, Director of Culture at the Swedish National Exhibitions Board, respectively summed up the discussions and made practical suggestions on how community relations could be improved. An account of what are considered to be the most appropriate suggestions for implementation by the Council of Europe is given below.

44. First of all, the need to extend the scope of Article 14 of the European Convention on Human Rights in order to combat all forms of discrimination was unanimously recognised. In its current version, Article 14 states that "the enjoyment of the rights and freedoms set forth in this convention shall be secured without discrimination on any ground (...)". As it stands, however, this wording limits the prohibition of discrimination to only those rights set forth in the convention and its additional protocols. Thus, for example, the right to equality of treatment between women and men is not protected.

45. Discrimination *per se* must be combated. To this end, it has been suggested that it would be sufficient to replace the phrase "the enjoyment of the rights and freedoms set forth in this covention shall be secured (...)" in Article 14 of the convention by "the enjoyment of individual rights and

vité locale, qu'une personne — même de nationalité étrangère — vive pendant des années dans une communauté, paie des impôts, envoie ses enfants à l'école, milite dans des associations, fréquente les théâtres, les concerts, les expositions, etc., sans pouvoir pour autant exercer des droits politiques. Le migrant ne peut interpréter cette situation que comme un manque de confiance de la part de la collectivité, faisant évidemment obstacle à une amélioration des relations avec la population majoritaire qui, comme il peut le constater, a tous les droits.

41. Pour faire progresser les relations intercommunautaires, il faut aussi améliorer la situation des femmes migrantes qui, très souvent, sont victimes d'une double discrimination en tant que femmes et en tant que migrantes. Leur isolement est parfois le résultat non seulement d'une tradition culturelle différente, mais aussi de l'attitude de leur mari.

42. La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que celle de leurs enfants, a été mentionnée à plusieurs reprises au cours de la discussion. Les mesures restrictives à leur égard récemment adoptées par certains Etats membres du Conseil de l'Europe ont suscité une vive préoccupation. Le risque existe de voir l'Europe se construire au détriment des migrants et des réfugiés.

Conclusions

43. A l'issue des débats sur chacun des grands thèmes, M. Joinet, avocat général à la cour d'appel de Paris, M^me^ Roseta, député portugais et éditorialiste, et M. Skoog, Directeur de la culture au Service national suédois des expositions, ont respectivement présenté des synthèses des discussions et formulé des propositions concrètes pour l'amélioration des relations intercommunautaires. Dans les paragraphes qui suivent, votre rapporteur a recueilli celles qui lui semblent le plus appropriées pour une action du Conseil de l'Europe.

44. Tout d'abord, la nécessité d'élargir la portée de l'article 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, afin de combattre toute forme de discrimination, a été unanimement reconnue. En effet, dans sa rédaction actuelle, cet article 14 prévoit que «la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée sans distinction aucune (...)». Une telle formulation limite la prohibition de la discrimination aux seuls droits inscrits dans la convention et dans ses protocoles additionnels. Ainsi, le droit à l'égalité entre femmes et hommes n'est pas protégé.

45. De l'avis de votre rapporteur, la discrimination doit être combattue en soi. Pour ce faire, il a été suggéré de remplacer dans l'article 14 de la convention les termes «la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée (...)» par «la jouissance, pour toute

freedoms shall be secured (...)". Objectors to such an extension of Article 14 claimed that this change would trigger off a deluge of petitions. However, the real reason might be the fear of seeing "foreigners" increasingly exploit the convention's supervisory machinery. Discussion on this matter is, clearly, more political than legal.

46. With respect to education, perceptible progress still has to be made in improving lesson content and teacher training, and in introducing migrant families to the education system of the host country. Proposals in this connection have already been made within the Council of Europe, in particular by the Council for Cultural Co-operation in its final report on Project No. 7 ("Education and the cultural development of migrants"). The time has now come to display the political courage to implement such proposals.

47. Several suggestions were made as to how the media might help to improve community relations. For example, journalists, press agencies, radio and television programme producers, indeed, all those working in the written and audiovisual press, should endeavour to avoid portraying migrants and ethnic minorities in a biased or oversimplified way.

48. The media might also give more space to representatives of specific groups such as migrant women, young people or ethnic minorities. Arranging for public figures who are themselves migrants to appear in popular television programmes would be an effective way of counteracting the harmful influence of prejudices in the dominant culture.

49. Where press councils exist, they must be encouraged to ensure that issues concerning migrants and minorities are treated responsibly and fairly. This would be one way of deterring the media from using conflicts involving migrants or ethnic minorities to make political propaganda.

50. As far as private individuals are concerned, an appeal must be made to their consciences, encouraging them (as newspaper readers, radio listeners or television viewers) to reject openly certain media whenever they express opinions which run counter to fundamental values relating to human rights.

51. Given that sometimes editors' only concern is to increase sales or ratings, journalists should be patient, persistent, and even wily, in contriving to get their message across. Participants

personne, de ses droits et libertés doit être assurée (...)». Ceux qui s'opposent à une telle extension font valoir que ce changement ouvrirait la voie à un flot de requêtes. En fait, la vraie raison pourrait être la crainte de voir des «étrangers» utiliser de plus en plus les mécanismes de contrôle du respect de la convention. Le débat sur ce point est donc plus politique que juridique.

46. En matière d'éducation, des progrès sensibles restent encore à faire en ce qui concerne le contenu de l'enseignement et la formation des enseignants, ainsi que dans l'initiation de la famille au système éducatif du pays d'accueil. Des propositions à cet égard ont déjà été formulées au sein du Conseil de l'Europe, en particulier dans le rapport final du Projet n° 7 du Conseil de la coopération culturelle («Education et développement culturel des migrants»). Il faut à présent faire preuve de courage politique pour les mettre en application.

47. Plusieurs initiatives ont été proposées en ce qui concerne le rôle que les médias devraient jouer pour améliorer les relations intercommunautaires. Les journalistes, les agences de presse, les producteurs d'émissions de radio et de télévision, c'est-à-dire tous ceux qui sont impliqués dans la presse écrite et audiovisuelle, sont appelés à ne pas transmettre des images biaisées ou simplistes des migrants et des minorités ethniques.

48. Les médias pourraient également donner davantage la parole à des représentants de groupes spécifiques, comme les femmes migrantes, les jeunes ou les minorités ethniques. La mobilisation de personnages populaires issus de milieux de migrants, en vue de réaliser des productions audiovisuelles de grande audience, permettrait de contrecarrer efficacement les effets nuisibles des préjugés dans la culture dominante.

49. Dans les pays où existent des conseils de presse, il semble nécessaire de les mobiliser pour exiger un traitement responsable et équilibré des questions concernant les migrants et les minorités. Une telle attitude constituerait un frein à l'utilisation médiatique, à des fins de propagande politique, de conflits ou d'événements impliquant migrants ou minorités.

50. Au niveau individuel, il faut faire appel à la conscience du public (lecteurs de presse, auditeurs de radio ou téléspectateurs) pour qu'il rejette ouvertement certains médias lorsque ceux-ci véhiculent des opinions qui vont à l'encontre des valeurs fondamentales concernant le respect des droits de l'homme.

51. Dans les médias, étant donné que parfois les éditeurs ne se soucient que de la progression des ventes ou des taux d'audience, les journalistes devront faire preuve de patience, de persistance,

were very keen to encourage journalists to break the wall of silence sometimes imposed upon them.

52. Ideally, migrants and ethnic minorities should themselves play an active role in the media; they should also be involved in reporting events not only intended for migrants or minorities, but also designed to improve community relations in general. Migrants' associations must therefore be allowed greater access to the media.

53. In this context, indépendent radio has shown that it can offer encouraging results as a means of expression for migrants' organisations. Other types of media should be explored, however, and public relations between associations and the media improved.

54. The participants in the European Days thought that the Council of Europe should form the framework for new initiatives in the field of the media. The following five suggestions in particular merit a more detailed examination with a view to their implementation:

i. organisation of a meeting of European journalists specialising in migrant and minority affairs;

ii. preparation of a comparative study of policy with regard to the media and migrants and minorities pursued by the various Council of Europe member states;

iii. establishment of a European agency, possibly a Council of Europe body, to produce and disseminate information on migrants and minorities throughout Europe;

iv. founding of a multicultural arts centre to house art exhibitions of various cultures, to be associated with the Council of Europe in the same way as the European Youth Centre;

v. use of the Council of Europe's *Forum* magazine to publish more information on migrants and minorities.

55. The amelioration of community relations clearly depends on fuller participation by migrants and minorities in the public life of the host society. Accordingly, the governments of member states should carefully consider whether, in the light of the successful experiments conducted in some countries, migrants should be granted voting rights at local level or, failing that, whether advisory councils should be set up on which migrant representatives would be entitled to sit.

auront même recours à la ruse pour faire passer l'information. Il a été vivement souhaité qu'ils n'acceptent pas le mur de silence qui parfois leur est imposé.

52. Il conviendrait aussi que les migrants et les minorités ethniques soient eux-mêmes directement engagés dans les médias, c'est-à-dire qu'ils soient les agents créateurs non seulement des informations qui s'adressent aux migrants et aux minorités, mais aussi de celles visant à créer de meilleures relations entre toutes les communautés qui existent dans la société. Les associations de migrants doivent donc avoir un plus grand accès aux médias.

53. Dans ce contexte, les radios libres ont montré qu'elles peuvent donner des résultats encourageants, en tant que moyen d'expression de ces associations. Toutefois, il semble nécessaire d'explorer d'autres espaces médiatiques et de faire une meilleure politique de relations publiques entre associations et médias.

54. Dans ce domaine des médias, les participants aux Journées européennes ont souhaité que le Conseil de l'Europe soit le cadre de nouvelles initiatives. Parmi toutes celles qui ont été formulées, cinq semblent mériter un examen plus approfondi en vue de leur réalisation pratique. Il s'agit de:

i. l'organisation d'une réunion de journalistes européens spécialistes des questions concernant les migrants et les minorités;

ii. l'élaboration d'une étude comparative des politiques qui sont menées dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe, en ce qui concerne les médias, les migrants et les minorités;

iii. la création d'une agence européenne, éventuellement dans le cadre du Conseil de l'Europe, chargée de produire et de diffuser au niveau européen des informations sur les migrants et les minorités;

iv. la création d'une maison de la création pluriculturelle qui abriterait des manifestations artistiques de différentes cultures et qui serait liée au Conseil de l'Europe d'une façon semblable au Centre européen de la jeunesse;

v. l'utilisation du magazine *Forum*, édité par le Conseil de l'Europe, pour faire passer plus d'informations sur les migrants et les minorités.

55. En matière de relations intercommunautaires, il semble aujourd'hui évident que leur amélioration passe par l'élargissement de la participation des migrants et des minorités à la vie publique de la société d'accueil. Une telle participation suppose que les gouvernements des Etats membres examinent avec attention, en tenant compte des expériences réussies dans certains pays, la question du droit de vote au niveau local, ou, au moins, celle de la constitution de conseils consultatifs où les représentants des migrants pourraient siéger.

56. The appointment of a commissioner responsible for migrants' affairs at national or regional level has proved beneficial in some countries. This practice should be extended to all member states. Furthermore, governments should seek to make full use of existing legislation to combat racism and xenophobia, to regulate by law foreigners' right of residence so as to avoid any unjustified decisions by administrative authorities, and to inform foreigners in the appropriate language of their rights and duties, thus enabling them to plan their own lives in the host country.

57. Proposals similar to those above have already been made within the Council of Europe by the European Ministers responsible for Migration Affairs and by the Ministers responsible for Local Government. As such, they merit the Assembly's fullest support.

58. Lastly, there is the matter of the launching of national activities similar to the European Days. Members of the Assembly should examine this question in conjunction with the competent authorities in their own countries in order to decide whether it would be appropriate to organise events designed to improve community relations at local, regional and national levels, drawing inspiration from the Council of Europe projects already under way.

APPENDIX

Programme of the European Days "Enjoying our diversity"[1]

56. La nomination d'un commissaire responsable des questions concernant les migrants, au niveau national ou régional, a donné les preuves de son utilité dans certains pays. Une telle pratique devrait être étendue à l'ensemble des Etats membres. Parallèlement, les gouvernements devraient s'efforcer de tirer le parti maximal de la législation existante pour lutter contre le racisme et la xénophobie, de réglementer, par voie législative, le droit de résidence des étrangers, afin d'éviter tout abus résultant de décisions prises par les autorités administratives, et d'informer les étrangers, dans la langue appropriée, de leurs droits et de leurs devoirs, les mettant ainsi en mesure d'organiser leur existence dans le pays d'accueil.

57. Des propositions semblables à celles qui précèdent ont déjà été formulées, dans le cadre du Conseil de l'Europe, par les ministres européens responsables des Questions de migration, ainsi que par ceux responsables des Collectivités locales. Elles méritent donc tout l'appui de l'Assemblée.

58. Il reste finalement la question du lancement au niveau national d'initiatives semblables aux Journées européennes. Votre rapporteur est d'avis que les membres de l'Assemblée devront examiner cette question en concertation avec les autorités compétentes de leur pays afin de décider de l'opportunité d'organiser des manifestations destinées à améliorer les relations intercommunautaires aux niveaux local, régional et national, en s'inspirant des projets en cours au sein du Conseil de l'Europe.

ANNEXE

Programme des journées européennes « Osons vivre ensemble» [1]

1. This text is published separately. It can be obtained on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.